

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1) la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'effectuer dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (BP).

Les résultats du Compte Administratif (CA) relatifs à l'exercice 2023 ne sont pas encore connus au moment de ce DOB 2024 et les dispositions du Projet de Loi de Finances 2024 sont encore susceptibles d'évoluer au gré des débats parlementaires.

Du contexte économique mondial (I) à celui de la France (II) puis de la commune (III) les prévisions économiques sont un préalable à la bonne préparation du Budget Primitif.

I. Le contexte économique international

Après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'économie mondiale reste engluée dans des perspectives de croissance historiquement faibles et d'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 peut-être un peu moins négative que prévue initialement.

L'aggravation des tensions géopolitiques fragilise toujours un peu plus les perspectives de **croissances** en 2024 : de 2,9% en 2023, celle-ci ne devrait pas dépasser les 2,7% en 2024 selon l'OCDE, ou 2,9% pour le FMI, avec toujours une très grande dépendance de l'économie mondiale aux économies d'Asie.

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

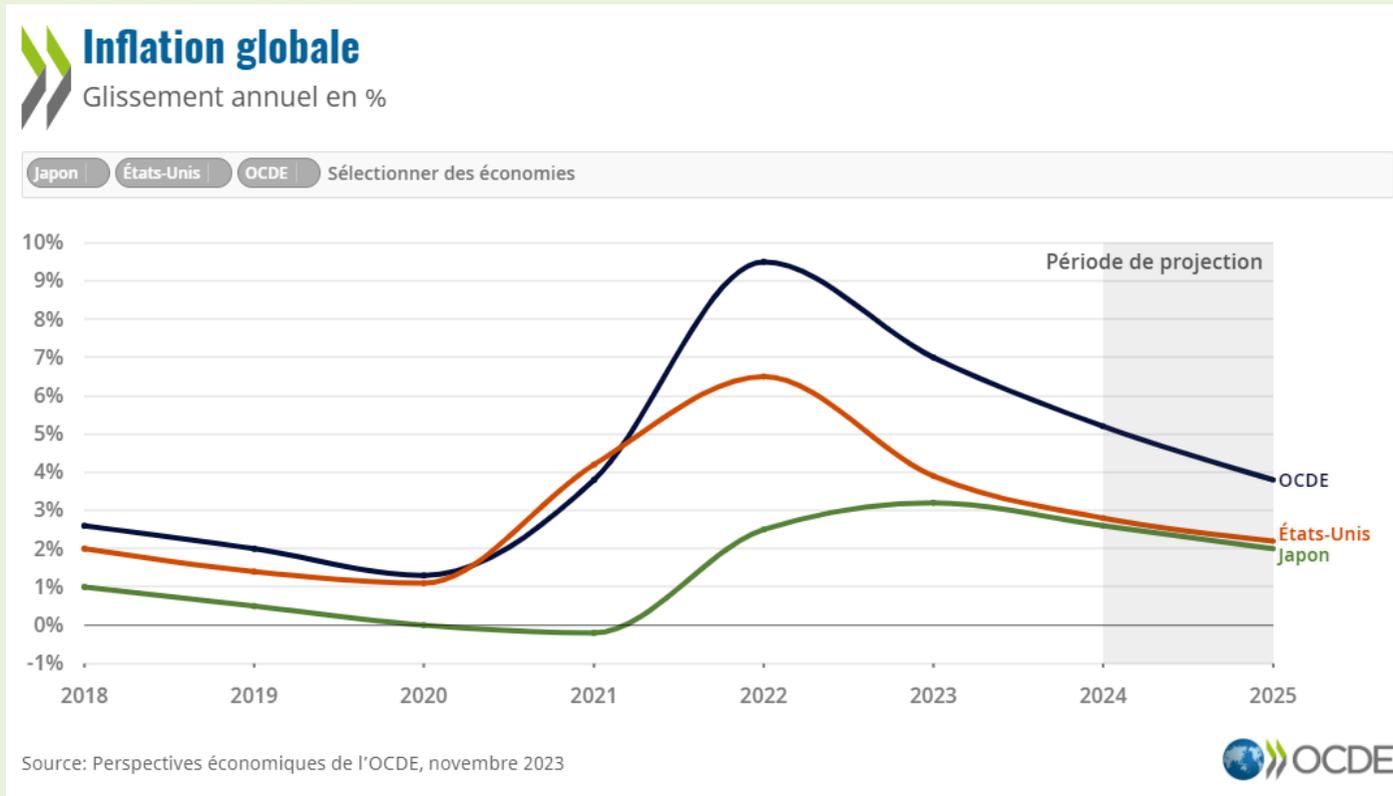
PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,0	4,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,5	5,2	4,8
Chine	3,0	5,0	4,2
Inde	7,2	6,3	6,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,8	2,4	2,2
Russie	-2,1	2,2	1,1
Amérique latine et Caraïbes	4,1	2,3	2,3
Brésil	2,9	3,1	1,5
Mexique	3,9	3,2	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	5,6	2,0	3,4
Maroc	1,3	2,4	3,6
Arabie saoudite	8,7	0,8	4,0
Afrique subsaharienne	4,0	3,3	4,0
Nigéria	3,3	2,9	3,1
Afrique du Sud	1,9	0,9	1,8
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,0	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	5,2	4,0	5,1

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2022/2023, qui débute en avril 2022, sont présentées dans la colonne 2022. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,5 % en 2023 et de 5,7 % en 2024, sur la base de l'année civile. Pour l'Italie, les données et prévisions se fondent sur les informations disponibles au 21 septembre 2023. Pour le Royaume-Uni, les données et prévisions ne tiennent pas compte des importantes révisions statistiques publiées le 29 septembre 2023.

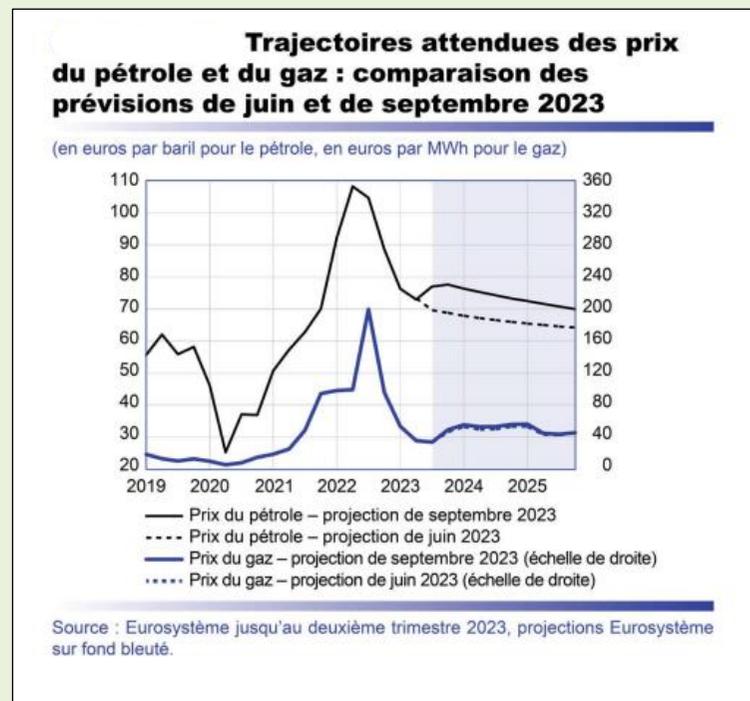
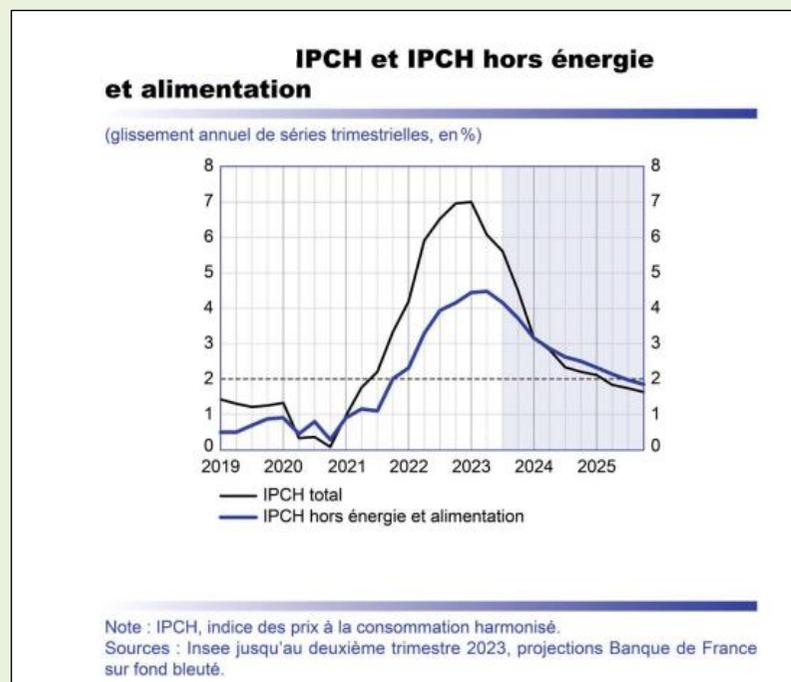
L'inflation, autour de 7% en 2023, sauf nouvel évènement d'ampleur, géopolitique et/ou climatique, qui pourrait occasionner de nouveaux durcissements des politiques monétaires, devrait retrouver des niveaux moindre d'ici 2025, de l'ordre de 5,2% en 2024 et 3,8% en 2025 selon les prévisions : la baisse de l'inflation et la stabilité financière est en effet une priorité commune à l'ensemble des pays et de leurs banques centrales.



II. Le contexte national

a. Economie

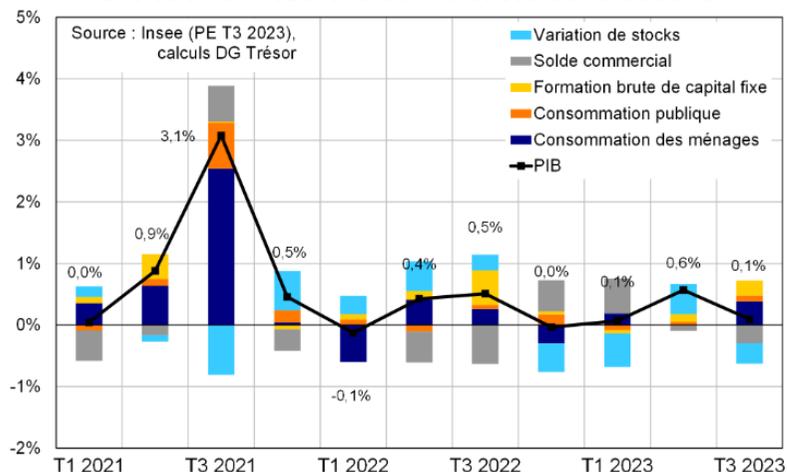
En septembre 2023, La Banque de France confirmait ses prévisions de reflux de **l'inflation en France**, après un pic atteint début 2023. Celle-ci devrait ainsi retomber autour de 2% en 2025, malgré un contexte international défavorable. Néanmoins, ces prévisions sont conditionnées également à l'absence de nouvel évènement majeur impactant les matières premières importées.



Depuis 2022 la **croissance du PIB** de la France est restée très faible, et après un premier trimestre 2023 un peu plus convaincant, elle devrait à nouveau ralentir en cette fin d'année 2023, notamment du fait d'un commerce extérieur pénalisant, malgré un léger mieux de la consommation des ménages qui devrait rester à un niveau historiquement assez bas jusque fin 2024.

Le **taux de chômage** devrait vraisemblablement repartir légèrement à la hausse (7,8% en 2025) s'ajustant, selon les prévisionnistes, très progressivement au ralentissement économique observé depuis fin 2022, mais tout en restant inférieur au niveau qui préexistait en 2019.

Evolution trimestrielle du PIB et ses contributions



Taux de chômage

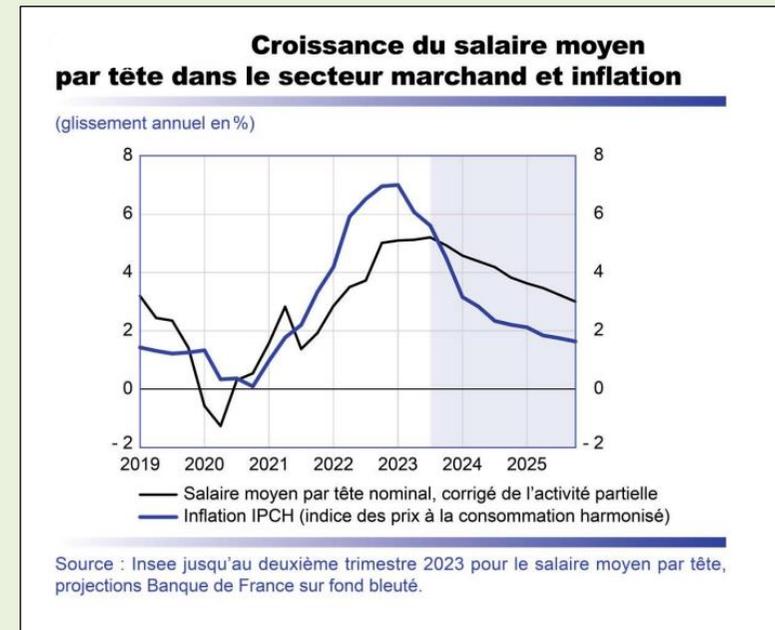
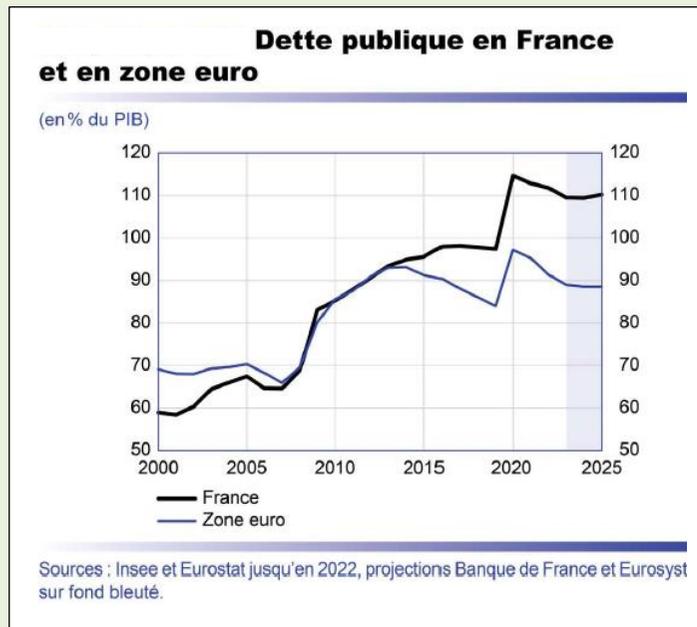
(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

La progression de l'inflation ralentissant, la Banque de France prévoit mécaniquement une progression des salaires réels et donc du **pouvoir d'achat** des ménages en 2024-2025 (prévision de +0,5%) : la suppression de la dernière tranche de la Taxe d'Habitation, les différentes mesures de revalorisation des retraites et des salaires envisagées par l'Etat, et la fin du bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité, retiré progressivement d'ici fin 2024, étant impactant dans cette prévision.

Enfin, le **taux d'endettement public français** se stabiliserait à un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro en 2024 : à noter que les collectivités représentent seulement 8,2% de l'ensemble de l'endettement public en France.



b. Projet de Loi de finances 2024

Dans le **projet de Loi de finances pour 2024** on notera concernant les collectivités territoriales :

- L'éventuelle instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 15 à 25 ans, de droit et non-compensée, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, dès lors qu'ils feraient l'objet de travaux de rénovation énergétique.
- L'hypothèse d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) abondée de 222,5M€ par rapport à 2023 est également envisagée par l'Etat, notamment en faveur de la péréquation : 60% des communes devraient ainsi connaître une croissance de leur DGF en 2024, même si certaines compensations d'exonérations fiscales seraient réduites parallèlement.
- Que les Fonds « verts » et FCTVA devraient être maintenus.
- Que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) serait compensée par l'Etat pour les collectivités impactées financièrement par la réforme du périmètre des zones tendues dans lesquelles la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) se substitue à la THLV.
- Le projet de modification des modalités de prise en compte du revenu des habitants dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui devrait s'établir entre +4% et +5% en 2024 (+7,1% en 2023).
- La réforme de la dotation particulière de l'élus local qui est envisagée pour introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux des communes de moins de 10 000 habitants.
- La compensation par l'Etat, dans la DGD urbanisme, du transfert au bloc communal de la charge de la police sur la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024.
- Que serait confirmé la généralisation d'un « compte financier unique » en 2026 pour les collectivités.

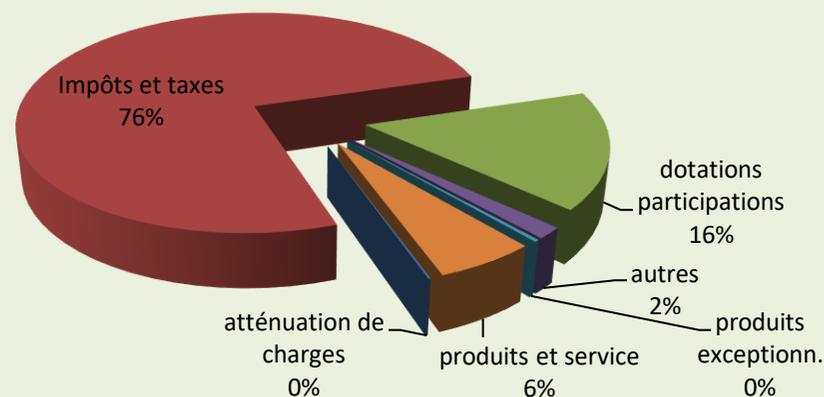
Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire 2024 voici enfin les principaux éléments d'informations concernant la commune.

III. Le contexte communal pour 2024

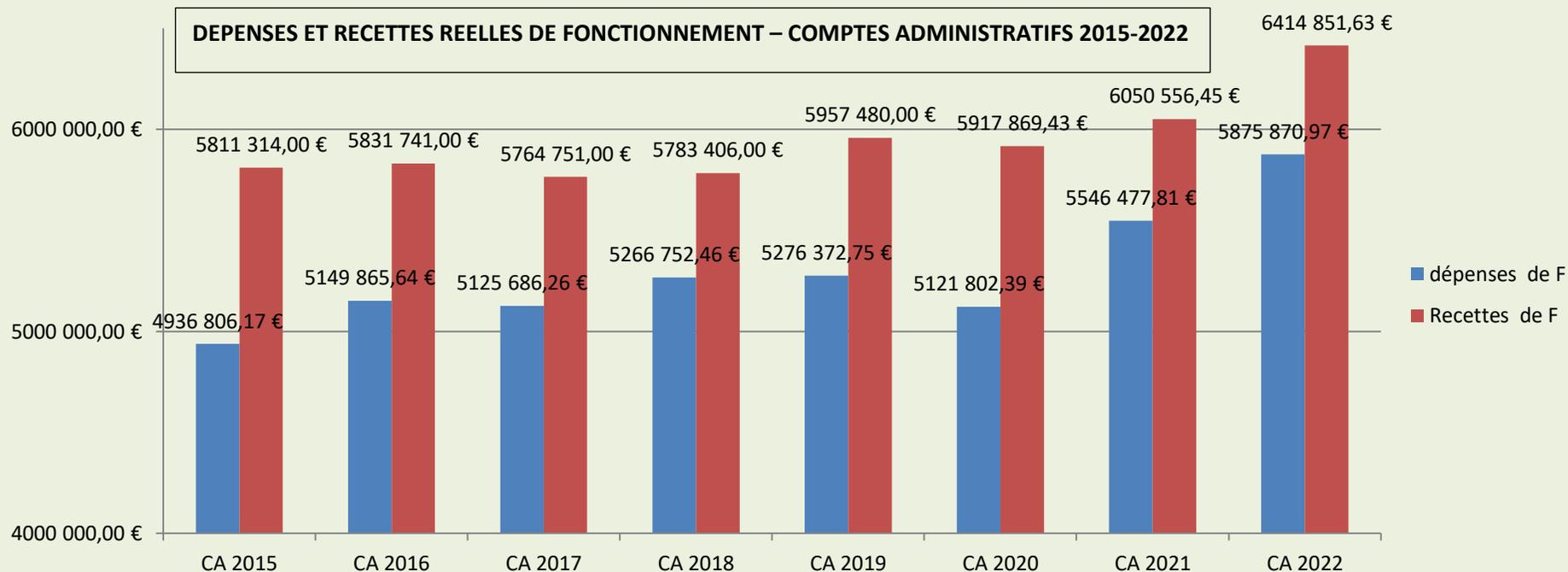
a. Généralités

- Les **recettes réelles de fonctionnement** inscrites au précédent Budget Primitif 2023 s'établissaient à 5,959M€ et se répartissaient comme suit :

BP 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

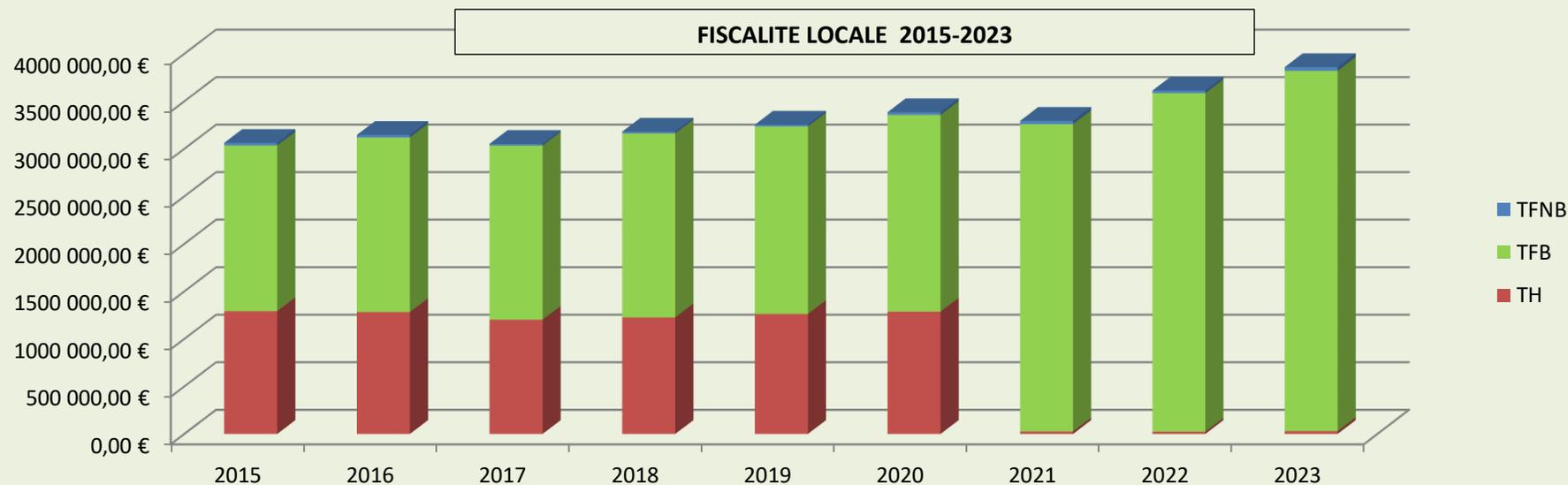


Les **recettes de fonctionnement** escomptées en 2024 pour la préparation du Budget Primitif devraient rester **relativement stables** : la fiscalité évoluerait légèrement par la seule mise à jour mécanique des bases d'imposition et/ou de la valeur locative des locaux par l'Etat (comme indiqué précédemment), la contribution des usagers à certains services municipaux (restauration scolaire, accueil de jeunes enfants...) seraient stables, tout comme les dotations et compensations diverses, à l'exception de la *dotacion forfaitaire* de la DGF qui semblerait progresser comme nous l'avons vu au point II. b.



Pour rappel, notre **fiscalité locale** est issue de trois des « quatre vieilles » contributions directes créées lors de la Révolution française. La Taxe Professionnelle, transférée au début des années 2000 à l'intercommunalité a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : la CET est en voie de disparition elle aussi.

La Taxe d'Habitation (TH) des résidences principales perçues par les communes a disparu intégralement en 2023 (elle reste applicable pour les résidences secondaires). Elle est dorénavant perçue par l'Etat et compensée à la commune par la part départementale de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB) issue du territoire, modifiant ainsi la structure de notre fiscalité locale constituée dorénavant quasi-intégralement de cette TFPB. La Taxe Foncière sur la Propriété Non Bati représentant un très faible volume également.



Les taux de fiscalité locale, quant à eux, n'ont pas évolué entre 2008 et 2016, et c'est, tout d'abord, par la seule nécessité réglementaire de convergence des taux des 143 communes membres de la nouvelle Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017, que le Conseil Municipal les a modifiés lors du vote du BP 2017, puis en 2022 du fait du transfert par la Loi de la part départementale de TFPB, en compensation de la suppression de la TH des communes.

Les taux devraient être identiques en 2023 à ceux de 2024 avec un niveau de recette envisagé équivalent à 2023.

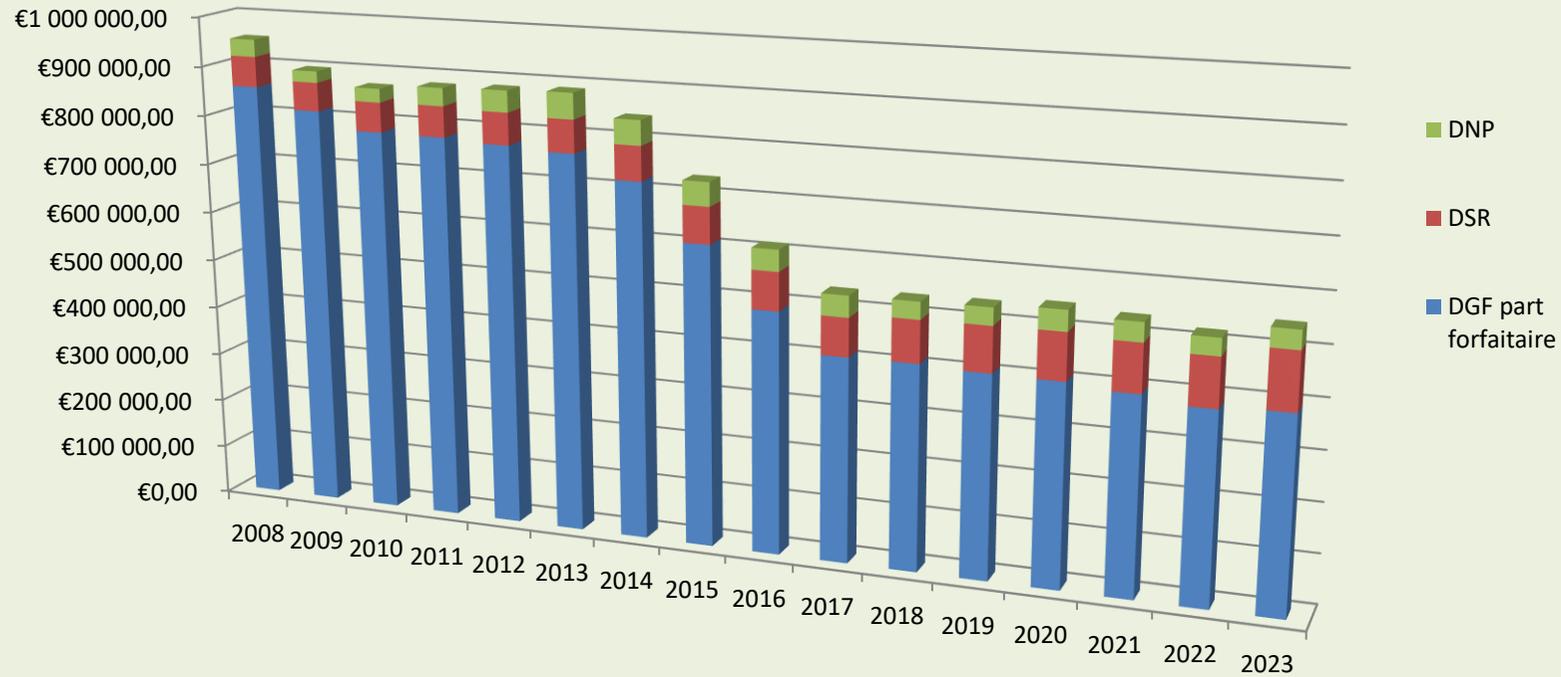
	Taux communal Initial	+ Taux départemental 2020 figé	= Taux communal 2023
TFB	26,73%	15,51%	42,24%
TFNB	18,00%		18,00%
TH	14,98%		14,98%

Taux de fiscalité locale à Bétheny en 2023.

c. La Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

Depuis 2018, l'Etat a fait une pause dans sa démarche de réduction de la dépense publique et de baisse systématique de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** des collectivités locales entamée en 2014 : après plusieurs années de stabilité, l'Etat a même abondé en 2023 la DSR « péréquation » et devrait en 2024 confirmer cette tendance. La préparation du BP2024 escompte néanmoins travailler sur la base d'une stabilisation de cette recette de DGF.

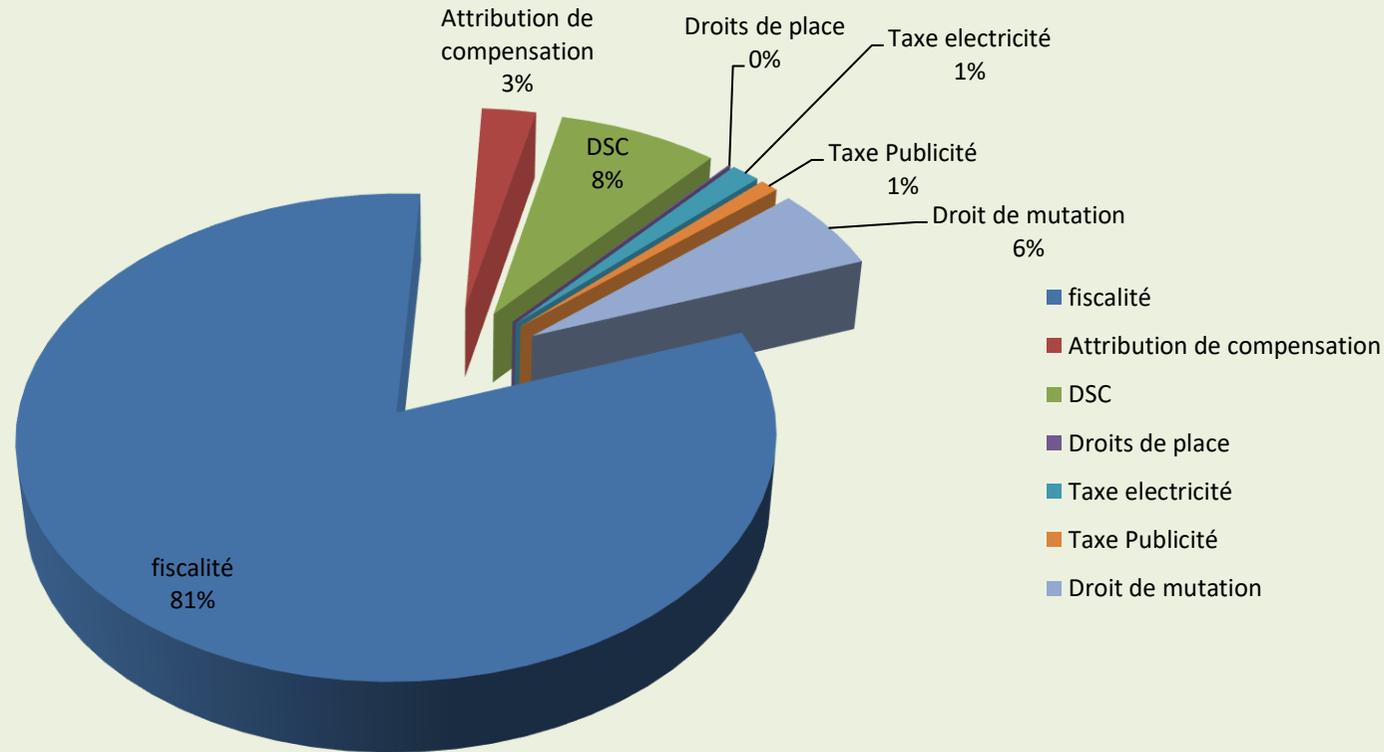
Il est rappelé plus précisément que la DGF de la commune a diminué de 43%, sur la période 2009-2016, principalement sur sa part *forfaitaire*.



d. Compensations et autres taxes : la stabilité.

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) est stabilisée. La Commission Locale des d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du Grand Reims intervient uniquement pour évaluer les transferts de charges et faire évoluer certains montants de compensation aux communes quand cela s'avère nécessaire. Les montants de ces compensations devraient donc être identiques pour la préparation du Budget 2024.

BP 2023- Composantes de Fiscalité et assimilé



Les tarifs des services municipaux, composés pour l'essentiel du service d'accueil de jeunes enfants, du service périscolaire, de droits de places ou des concessions funéraires, sont encore restés inchangés en 2023 à l'exception du service de locations de salles qui a été revalorisé. Cette orientation visait déjà à ne pas grever un peu plus le pouvoir d'achat des

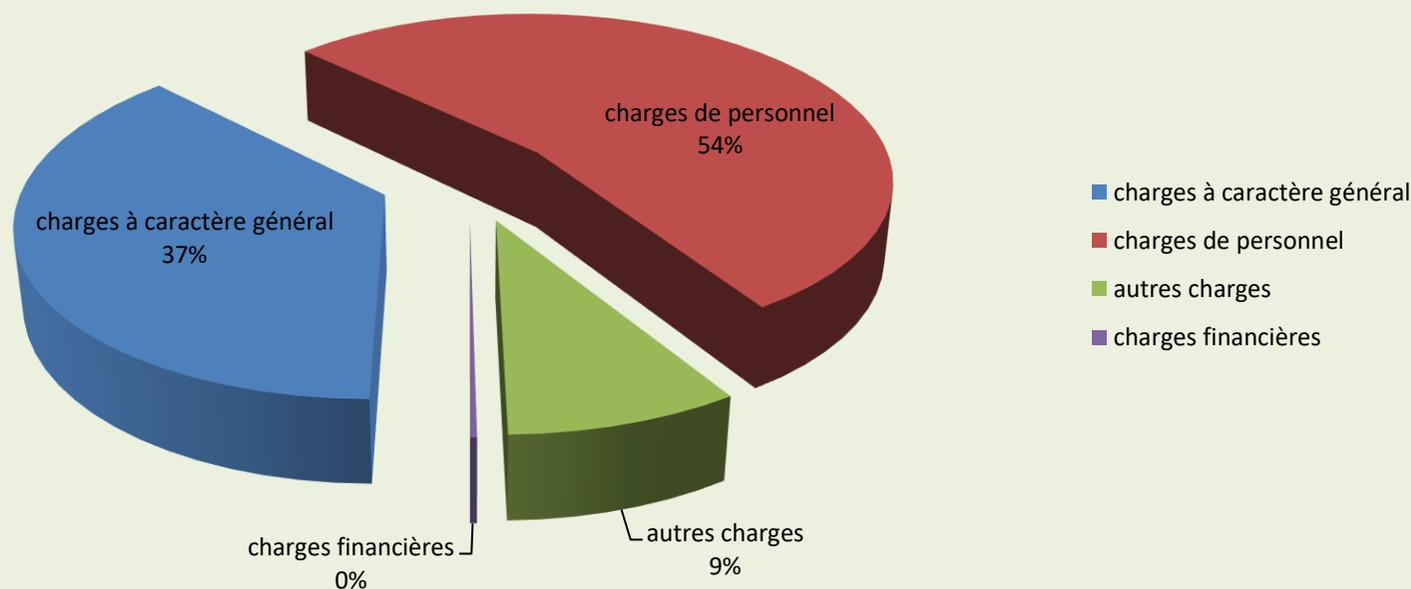
ménages béthenyats, encore mis à plus rude épreuve depuis 2022. La préparation du budget 2024 va être établie sur les mêmes tarifs qu'en 2023, et une fréquentation des services assez proche.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) poursuit également son accompagnement, notamment financier, pour le développement d'une offre globale de service aux familles, à travers la convention Territoriale Globalisée (CTG) signée en 2019 : cette convention a été l'une des premières signées dans le département et pérennise la contribution de la CAF aux projets de Bétheny dans le cadre d'une stratégie globale associant les différents acteurs du territoire. L'« Espace famille » de la ville de Bétheny qui va être livré et mis en service dans les semaines répond à cet objectif.

f. Les charges générales de fonctionnement doivent rester maîtrisées mais inclure un nouveau service à la population en 2024.

Le Budget Primitif 2023 avait été élaboré sur un montant prévisionnel de **dépenses réelles** de près de 6,309 M € réparti de la façon suivante :

BP2023-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'élaboration du budget Primitif 2024 a toujours pour ambition de répondre aux différentes dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, animations culturelles ou économiques, entretien des espaces et équipements ...) tout en absorbant les hausses du coût des prestations, jusqu'ici régulières, mais dorénavant exponentielles depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 : l'augmentation du coût de l'énergie est

une réalité dont la préparation budgétaire doit tenir compte en prévoyant une hausse de crédits de l'ordre de 15% à 30% y compris pour les différents contrats de prestations de service et assurances de la ville : ce dernier secteur étant particulièrement en tension pour l'ensemble des collectivités.

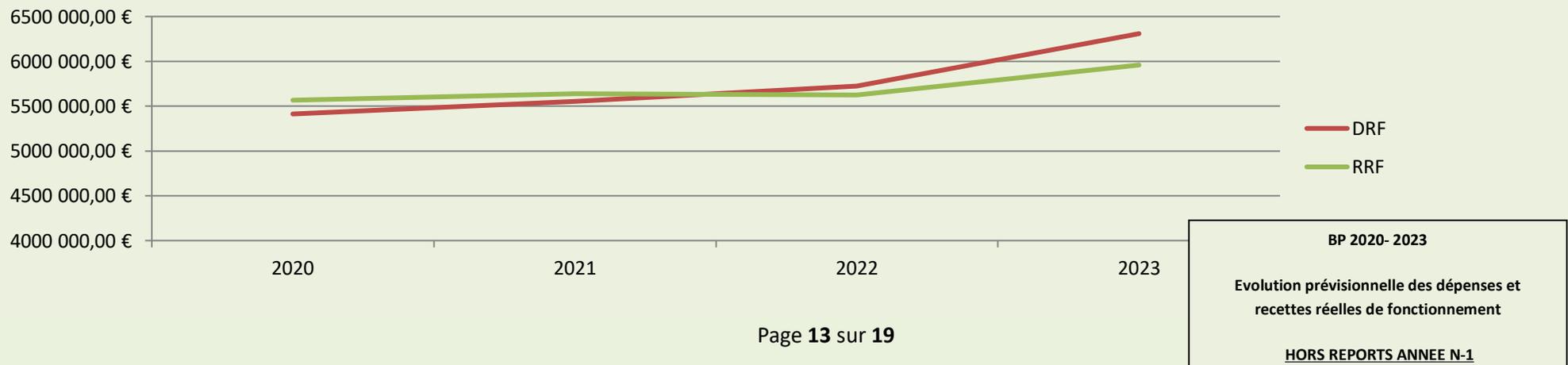
Le Budget Primitif 2024 devra également intégrer le coût de fonctionnement du nouvel « Espace famille » qui va être inauguré en début d'année 2024 au sein de la mairie-annexe au Petit-Bétheny.

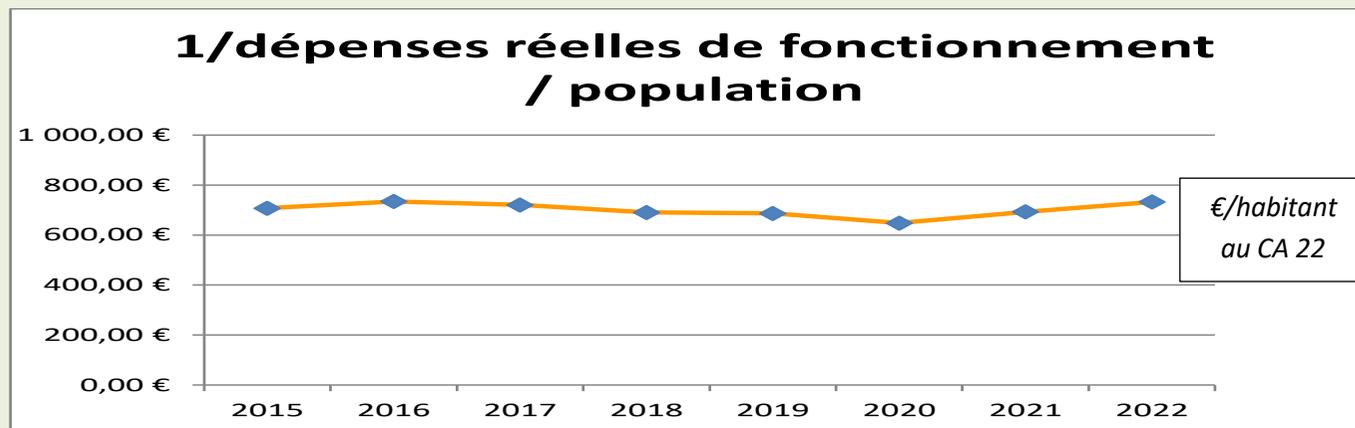
Comme chaque année, le DOB met également en lumière quelques indicateurs financiers et leur évolution : ainsi, les « achats et charges externes » de la commune sont passés entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 (Compte Administratif) de 227€ à 237€/habitant, pour une évolution plus marquée de 252€ à 281€/habitant en moyenne pour la strate sur la même période¹ : la hausse des charges, contextuelle, a pu être contenue grâce notamment à la nouvelle chaufferie biomasse qui alimente le complexe sportif Claudius Caillot, le club-house du tennis, l'espace Thierry Meng, et le groupe scolaire Equiernolles.

La maîtrise des dépenses passe également par la maîtrise des approvisionnements et des commandes, et plus que jamais par une collaboration étroite de la commune avec la communauté Urbaine et d'autres communes membres via la « centrale d'achat du Grand Reims, ou groupement de commande, permettant aussi quelques « économies d'échelle » pour certaines fournitures courantes (gaz, pellets, communication téléphonique mobile, location de photocopieurs, ou les contrats d'accès internet ...) L'achat groupé se révélant d'autant plus pertinent dans ce contexte de perturbation des prix et d'inflation extrême.

Parallèlement, l'effort de soutien aux associations, et notamment à la plus grande d'entre elles, l'association de gestion du centre social, partie prenante à la CTG évoquée précédemment, devrait être toujours conséquente en 2024, notamment dans le contexte actuel de crise. Il est à noter, que 63€/habitants de subventions aux associations sont versées par la commune contre 66 € pour la moyenne de la strate¹, auxquels peuvent s'ajouter les aides en nature comme le prêt de salle et de matériel.

Plus globalement, nous pouvons noter que dépenses et recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles (n'incluant pas les soldes d'exercice des années antérieures) ont suivi la même évolution au fil des années précédentes, et restent en deçà des montants des communes de même strate. Sur l'exercice 2022, la charge de fonctionnement de la commune s'établissait ainsi à 730 €/habitant (pour une moyenne de 1011€) pour 890 €/habitant en recettes (pour une moyenne de 1246€).¹





g. Des dépenses de personnels nécessaires mais maîtrisées.

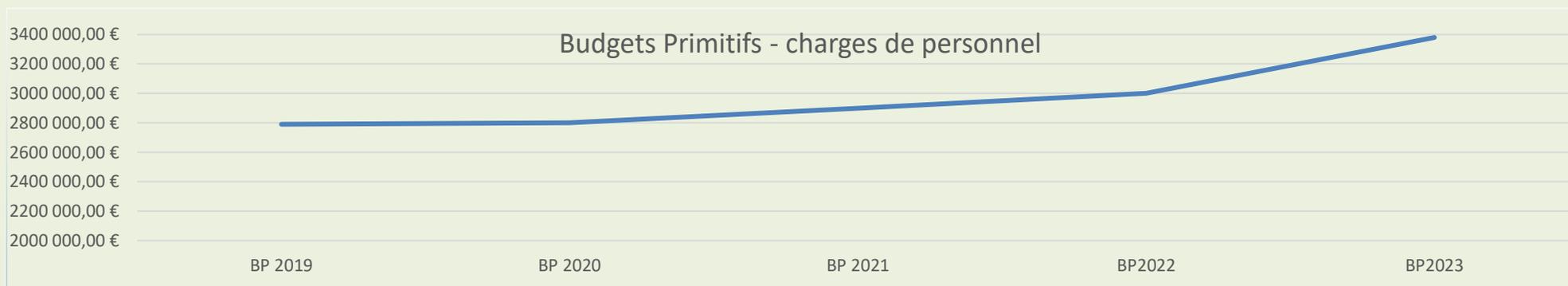
Quelques autres repères officiels de la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) concernant Bétheny peuvent être soulignés : les dépenses de personnel de la commune représentaient au Compte Administratif 2022 une charge de 409 €/habitant, en deçà des 582€/habitant relevés pour les communes de la même strate 5 000 – 10 000 habitants.

En 2023, évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, et « dégel » du point d'indice de la fonction publique servant au calcul du traitement des agents publics, opéré par l'Etat ont été absorbés et se maintiendront dans l'enveloppe prévisionnelle 2023.

A noter également que Bétheny étant une commune dynamique, les services municipaux sont toujours plus fréquentés par la population, que ce soit pour des démarches administratives d'état Civil (reconnaissance anticipée d'un enfant, mariages, divorces, et depuis quelques années, PACS...), des inscriptions scolaires et périscolaires, des renseignements et dépôts d'autorisations d'urbanisme, ... ou des inscriptions aux actions culturels et d'animations pour ne citer que ces quelques exemples.

L'année 2023, année de recensement de la population, avait intégrée également dans la masse salariale la rémunération d'une douzaine d'agents recenseurs pendant un mois.

Pour conclure, la masse salariale prévisionnelle 2024 devra prévoir de nouvelles évolutions du point d'indice de la fonction publique par l'Etat, très probable au regard de l'inflation en cours, ainsi que quelques départs en retraite au sein de l'effectif, ainsi que le recrutement d'un nouveau cadre de catégorie A afin de renforcer les services municipaux et notamment l'encadrement des services en soutien du Directeur Général. Enfin, il est assez usuel de constater mécaniquement une évolution annuelle de 3 à 5% de la masse salariale, à périmètre constant : c'est l'hypothèse de travail pour la préparation du budget 2024.

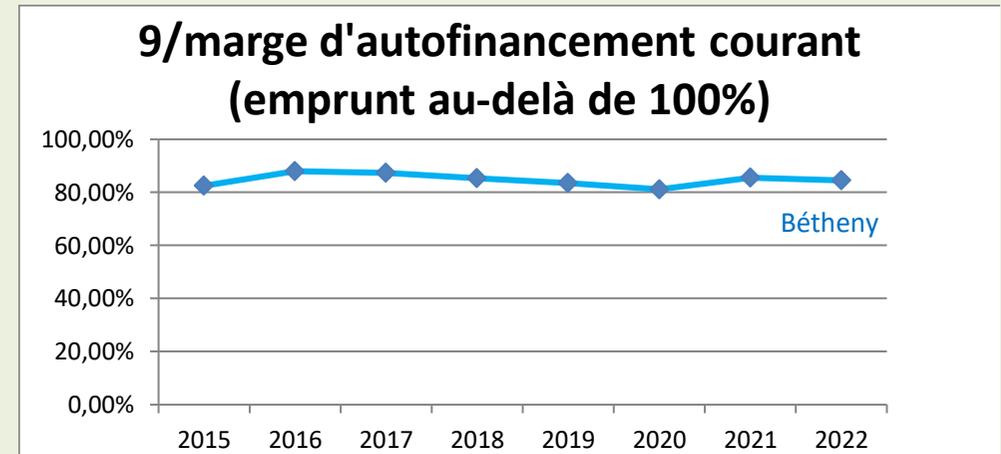
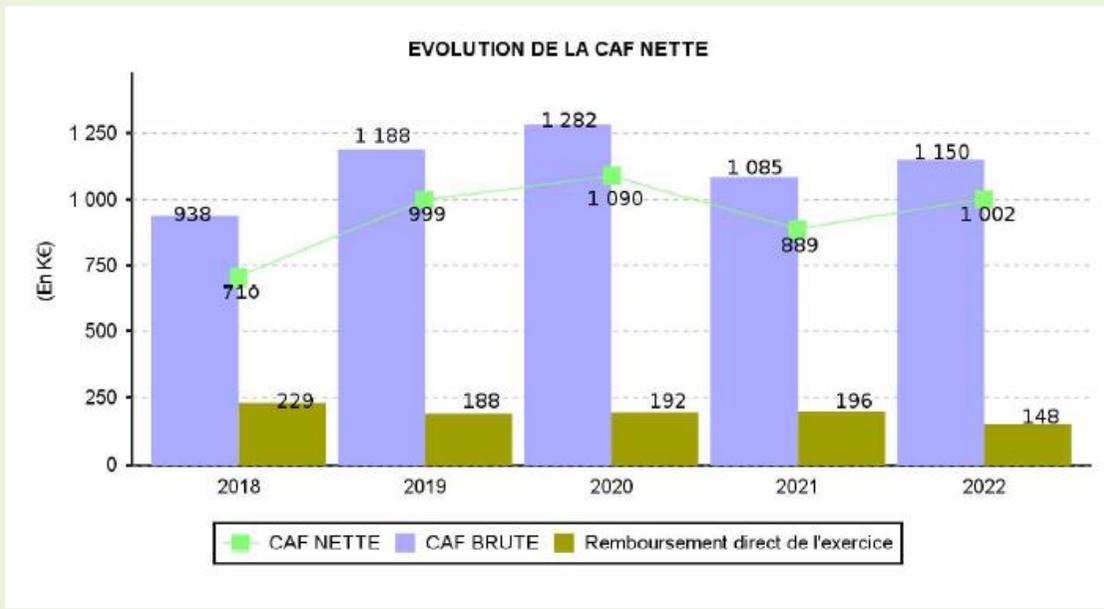


Il est à noter aussi que le rapport social 2023 de la commune fait état d'un effectif employé au 31 décembre 2022, de 102 agents, soit 55 titulaires, 45 Contractuels permanents, très majoritairement pour l'animation du service périscolaire, et 2 Contractuels non permanents (emplois aidés) :

- 17 % de l'effectif est de catégorie A ou B.
- 74 % des agents sont des femmes.
- la moyenne d'âge des agents permanents est de 39,30 ans, mais avec des disparités selon les services.

h. Une capacité d'autofinancement consolidée.

La *capacité d'autofinancement nette* représente le reliquat disponible résultant du fonctionnement, après remboursement de la dette de la commune. La commune de Bétheny dispose d'une capacité d'autofinancement préservée au fil des exercices, lui permettant d'envisager le financement de ses projets.

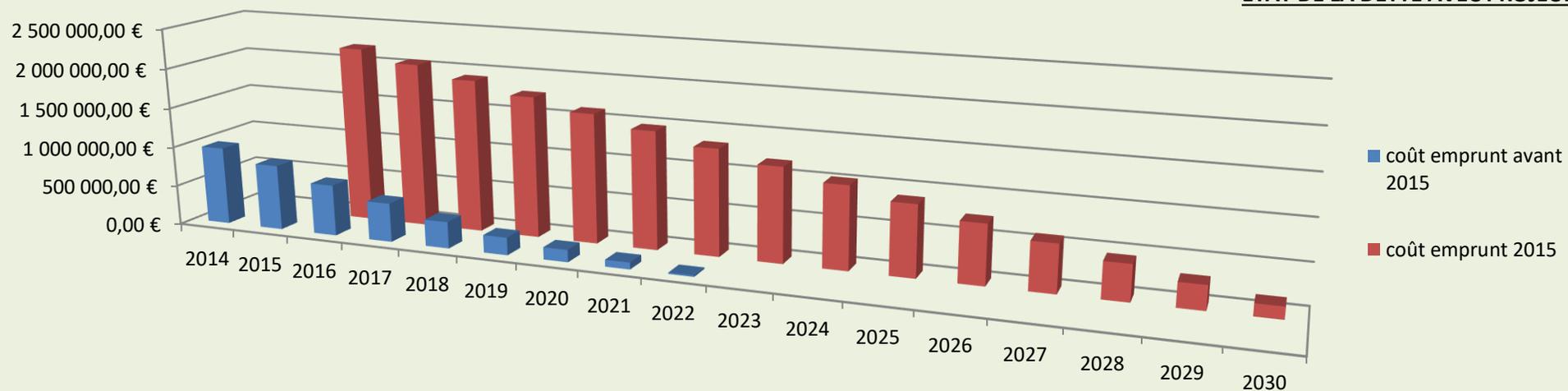


Source : Document de valorisation financière et fiscale 2022 – SGC FISMES

i. Un très faible endettement de la commune et des marges d'autofinancement préservées.

Le dernier emprunt contracté par la collectivité a été signé en 2015 afin de financer en partie l'ensemble des projets d'investissement programmés en profitant de l'opportunité d'un taux fixe très bas à cette période. La commune garde ainsi toute sa capacité d'investissement par l'emprunt pour les projets à venir.

ETAT DE LA DETTE AVEC PROJECTION

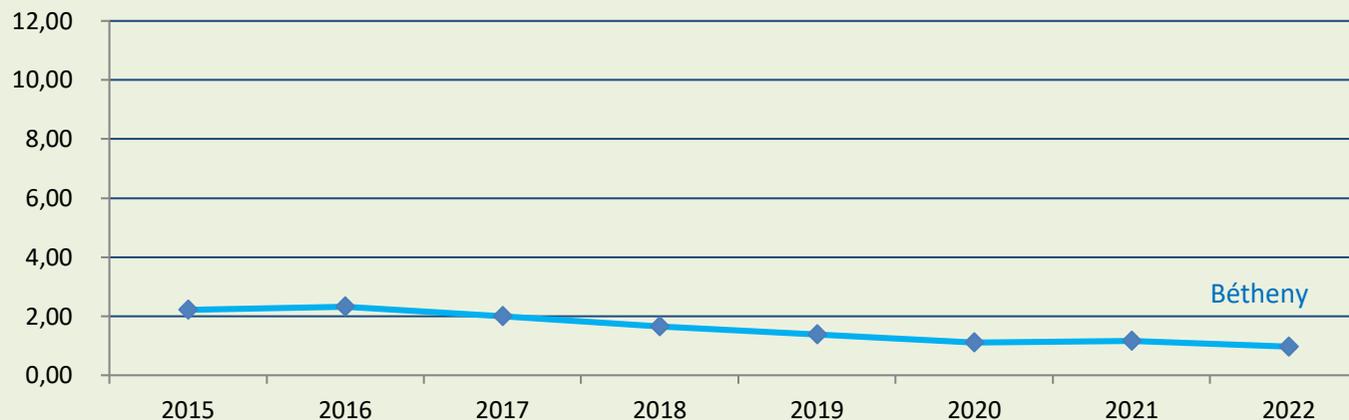


Etat de la dette en € (2014-2030)

Le niveau d'endettement de la commune reste ainsi bien en deçà de la moyenne de la strate avec un encours de dette de 156 € par béthenyat, contre 780€ par habitant en moyenne au niveau national pour la strate 5 000 -10 000 habitants en 2022¹.

¹ Les comptes individuels des collectivités – MINEFI – impots.gouv.fr

encours de la dette au 31.12 / épargne brute en ans (max.12ans)



j. Les principaux projets d'investissement envisagés au BP 2024

Le BP 2024 ambitionne de poursuivre les investissements générateurs d'économies d'énergies :

- Évolution de la chaufferie commune au gaz de l'« InterGé » en chaufferie gaz – biomasse (projet porté par PLURIAL),
- Adaptation des bâtiments au réchauffement climatique,
- Poursuite de l'évolution des éclairages en LED,
- Finalisation de l'installation des panneaux photovoltaïques en autoconsommation...

Par ailleurs, sont envisagés :

- La construction du pôle de sécurité civile et locaux de stockage technique à la *Husselle*.
- L'étude de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation-extension du Foyer rural et des locaux de la Police Municipale.
- L'amélioration constante du cadre de vie sur le territoire communal : parcs, jeux, aménagements cyclables, ...

k. Les recettes d'investissement escomptées pour financer le programme d'investissement.

- L'autofinancement net escompté, issue du résultat positif de la section de fonctionnement, devrait pour partie servir à financer les projets d'investissement.
- Etat (DETR, DSIL, DRAC, notamment) Conseil départemental et Conseil Régional, seront de nouveau sollicités pour apporter leur contribution financière pour les projets qui seront éligibles.
- Le mécénat, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, peut être envisagé pour des projets à vocation culturelle.
- Le FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement engagées par la commune en année N-1) est également une recette d'investissement mobilisable.
- L'emprunt, enfin, pourrait être utilisé.